



Communiqué de presse CS/2659

Conseil de sécurité
4945^e séance – après-midi

**CONSEIL DE SECURITE: LES ETATS ARABES CONDAMNENT
L'ASSASSINAT CIBLE DE ABDELAZIZ AL-RANTISSIET
DEMANDENT LA PROTECTION DU PEUPLE PALESTINIEN**

**Israël dénonce l'incapacité
del'Autorité Palestinienne à lutter contre le terrorisme**

A la demande du Groupe arabe, le Conseil de sécurité a tenu aujourd'hui une réunion d'urgence associant les 15 membres du Conseil et près d'une vingtaine d'Etats arabes qui ont vivement condamné les attentats ciblés de Palestiniens par le Gouvernement israélien notamment le dernier en date qui, le week-end dernier, a coûté la vie au dirigeant du Hamas, Abdelaziz Al-Rantissi.

L'Observateur permanent de la Palestine, M. Nasser Al-Kidwa, a dénoncé le régime de terreur infligé au peuple palestinien par la puissance occupante, Israël. L'exécution extrajudiciaire de Rantissi à peine un mois après l'assassinat de Cheik Yassine, le leader du Hamas montre que cette pratique est devenue courante pour Israël et que le silence du Conseil n'a fait que conforter ce choix, a-t-il estimé. L'Observateur a également dénoncé les tentatives d'un désengagement unilatéral de la bande de Gaza et de la Cisjordanie qui vise, à ses yeux à légitimiser les colonies israéliennes illégales dans les territoires occupés.

Si les membres de la Direction palestinienne avaient fait leur preuve en tant que dirigeants, Israël n'aurait pas été amené à de telles actions défensives, a expliqué son représentant, Dan Gillerman. Le représentant a regretté que le Conseil de sécurité se réunisse à nouveau non pas pour condamner le meurtre de victimes innocentes mais pour dénoncer la mort d'un architecte de ces massacres. Le représentant d'Israël a affirmé que Abdelaziz Rantissi était un dirigeant extrémiste qui se réjouissait publiquement de la mort de femmes et d'enfants et qui prônait la violence comme étant la seule solution.

Les Etats arabes se sont dits déçus devant l'incapacité du Conseil à condamner le terrorisme d'Etat d'Israël et les assassinats extrajudiciaires

comme il n'a pas été en mesure de condamner la construction du mur de séparation. Tout en rejetant le plan de désengagement unilatéral d'une partie de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, ils ont réaffirmé la validité de la Feuille de route et des efforts du Quatuor tout en appelant la communauté internationale à assurer la protection du peuple palestinien.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT Y COMPRIS LA QUESTION DE PALESTINE

Déclarations

M. NASSER AL-KIDWA, Observateur permanent de la Palestine, a dénoncé le régime de terreur infligé au peuple palestinien par la puissance occupante, Israël. A ce titre il a notamment cité l'exécution extrajudiciaire d'Abdelaziz al-Rantissi, le dirigeant politique de Hamas, un mois après l'assassinat de Cheikh Yassine. C'est devenu une pratique courante d'Israël de lancer des attaques de missiles dans des zones à forte présence civile dans les territoires occupés pour éliminer des dirigeants palestiniens et il s'agit d'une violation grave du droit international, a poursuivi l'intervenant. A cet égard il a estimé que l'échec récent du Conseil de sécurité à condamner l'exécution extrajudiciaire du Cheikh Yassine a enhardi le gouvernement israélien et l'a encouragé à commettre d'autres actes de ce type en toute impunité. Dénonçant le fait qu'à maintes reprises le Conseil de sécurité n'ait pas pris les mesures nécessaires pour assurer la protection du peuple palestinien, y compris à Jérusalem-Est, M. Al-Kidwa a déclaré qu'il l'a ainsi laissé à la merci des actes de la puissances occupante.

Faisant référence à la réunion de la semaine dernière entre M. Sharon et le Président Bush, M. Al-Kidwa a dénoncé la tentative israélienne de retrait unilatéral de Gaza, dans le but, selon lui, de donner une légitimité aux colonies illégales dans les territoires occupés, alors que cela va à l'encontre des principes de la Feuille de route et est un obstacle majeur au travail du Quatuor. Il a appelé la communauté internationale à se saisir de ce développement dangereux, réaffirmant qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit, et que seule une solution politique est envisageable.

Quant au prétexte utilisé par Israël pour poursuivre sa politique d'exécutions extrajudiciaire, à savoir la lutte contre le terrorisme, M. Al-Kidwa a affirmé qu'il ne s'agit pas là des racines du conflit mais plutôt d'une conséquence. Le conflit est lié à l'occupation militaire d'un territoire par une puissance occupante, et du refus d'Israël de mettre fin à cette occupation. Il est plus que temps que la communauté internationale prenne des mesures urgentes, et le Conseil de sécurité doit tracer la voie en prenant des mesures audacieuses pour faire respecter ses propres résolutions et mettre fin au cycle de la violence a-t-il poursuivi. Pour sa part, il a dit attendre du Conseil de sécurité des mesures concrètes qui devraient prendre la forme d'une résolution.

M. DAN GILLERMAN (Israël) a rappelé qu'aujourd'hui Israël commémore Yom Hashoah, le Jour du Souvenir de l'Holocauste qui a coûté le vie à plus de 6 millions de juifs à un moment où l'Etat d'Israël n'existait pas pour les défendre. Le représentant a regretté que le Conseil de sécurité se réunisse à nouveau non pas pour condamner le meurtre de victimes innocentes mais pour dénoncer la mort d'un architecte de ces massacres. Ce n'est pas au crédit de cet organe. Ces actes de terreur, plutôt que les actions de légitime défense prises par Israël, devraient mobiliser l'attention du Conseil de sécurité.

Si les membres de la Direction palestinienne avaient fait leur preuve en tant que dirigeants, Israël n'aurait pas été amené à de telles actions défensives. Les Palestiniens ont une obligation morale et juridique de lutter contre le terrorisme, de confisquer les armes illégales et de mettre un terme à l'incitation à la violence. Le Docteur Rantissi était un dirigeant extrémiste qui se réjouissait publiquement de la mort de femmes et d'enfants et qui prônait la violence comme la seule solution. Il avait mis au point des alliances avec des groupes terroristes opérant dans le monde entier, avec l'appui de l'Iran. Il a poussé les femmes et les enfants à commettre des attentats-suicide. Il semait la mort. Personne ne devrait être surpris qu'il en ait payé le prix. S'il avait été possible de l'arrêter, nous l'aurions fait mais en absence de toute coopération de la part de l'Autorité palestinienne, nous n'avions pas eu d'autre choix.

Nous sommes engagés dans un conflit armé contre le terrorisme sans précédent. Nous nous défendons de manière proportionnée, a affirmé le représentant, et ces actions sont entièrement compatibles avec le droit international. La prise pour cible du Docteur Rantissi n'était pas seulement une action préventive mais faisait partie de la lutte mondiale contre le terrorisme international. Son assassinat ciblé envoie un message clair à ceux qui exportent le terrorisme: ils ne connaîtront pas l'impunité. Ceux qui ont répandu le sang dans les rues de New York, de Jérusalem ou de Manille n'auront pas de repos. Ceux qui tolèrent ou protègent des terroristes doivent également être considérés comme responsables. Les dirigeants palestiniens ne peuvent pas violer le droit international impunément tout en déniaient à Israël le droit de se défendre.

Tout le monde sait, y compris le monde arabe, que le Hamas est une organisation terroriste qui est un ennemi de la paix dans la région. La mort du Docteur Rantissi est un soulagement pour de nombreux Palestiniens innocents. Le projet de résolution qui sera présenté déforme la réalité. Le Conseil devrait avoir honte de l'adopter. Le Ministre Sharon a lancé une initiative audacieuse. Son plan de désengagement entraînera le retrait de certaines parties de Gaza et de la Cisjordanie même si cela n'est pas demandé par la Feuille de route. Cette initiative est à même de relancer l'application de la Feuille de route. Cette initiative est conforme aux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. Nous reconnaissons qu'aucun règlement ne peut être imposé. Au cœur de cette initiative est le

retrait des colonies de peuplement tant désiré par les Palestiniens, preuve qu'Israël est un partenaire pour la paix.

M. ABDALLAH BAALI (Algérie) a rappelé que son pays avait prévenu le Conseil de sécurité que, ne pas adopter de résolution condamnant l'assassinat du Cheick Ahmed Yassine et tout autre acte terroriste visant des civils allait constituer un encouragement pour Israël à abuser du droit de tuer. Il a rappelé qu'immédiatement après que le projet de résolution eût été voté, le représentant d'Israël, au sein même du Conseil, avait clairement annoncé que son pays allait continuer d'éliminer les leaders palestiniens. Même si une résolution du Conseil avait été adoptée, Israël aurait poursuivi au mépris du droit international sa politique meurtrière et illégale, a déclaré le représentant. Car une fois encore, Israël a tué, sa dernière victime étant le Docteur Abdelaziz Rantissi, leader du Hamas, qui a été frappé par un missile. Quand le Conseil de sécurité va-t-il assumer ses responsabilités et condamner sans équivoque ce meurtre et appeler au respect du droit international? Quand la population civile dans les territoires occupés va-t-elle être protégée par une force internationale? a demandé M. Abdallah Baali. Il n'est pas trop tard pour que le Conseil de sécurité réaffirme son autorité pour mettre fin à cette escalade de la violence. Une paix juste et durable ne peut être trouvée que si la Feuille de route est mise en œuvre, a conclu le représentant.

M. JEAN-FRANCIS RÉGIS ZINSOU (Bénin) a exhorté les parties au conflit israélo-palestinien à faire preuve de retenue pour donner une chance à la Feuille de route et, dans cet esprit, ne comprend la persistance des exécutions extrajudiciaires perpétrées à l'encontre des responsables palestiniens par Israël, soulignant qu'il s'agit d'un défi lancé à la légalité internationale. Lançant un appel à toutes les parties concernées pour reprendre le dialogue, il a également demandé au Quatuor d'user de toute son influence pour mettre fin au cycle de violence et relancer la Feuille de route. Nous disons « Halte à provocation et que force reste au droit international », a-t-il conclu.

M. JULIO HELDER DE MOURA LUCAS (Angola) a regretté la situation actuelle où tout signe d'espoir est réduit à néant par la terreur et les mesures de représailles. Les Palestiniens et les Israéliens, a rappelé le représentant, sont nos amis et nous aimerions les voir vivre en paix. Nous sommes opposés aux assassinats extrajudiciaires qui ne feront que relancer les attentats-suicides. Le terrorisme et l'occupation sont les facteurs qui alimentent le conflit et ferment toute ouverture vers la paix. Nous demandons donc aux Palestiniens et aux Israéliens de mettre un terme à la terreur et à l'occupation.

M. RONALDO MOTA SARDENBERG (Brésil) a dénoncé l'assassinat du Docteur Rantissi, leader du Hamas, par les forces israéliennes, et a déclaré que cette exécution extrajudiciaire devrait être condamnée par la communauté internationale, insistant sur le fait que ces actes sapent tous les efforts de paix de la communauté internationale. Il a

invité les parties à faire preuve de retenue et à revenir le plus rapidement à la Feuille de route.

Mme ANA MARÍA MENENDEZ (Espagne), s'est déclarée consternée par l'assassinat d'Abdelaziz al-Rantissi, soulignant que les exécutions extrajudiciaires de dirigeants palestiniens auxquelles se livre Israël ne contribuent nullement aux perspectives de paix et repoussent l'exécution de la Feuille de route. Une solution au conflit doit répondre au cadre de la légalité internationale, or l'assassinat du leader du Hamas montre qu'Israël s'engage dans l'escalade de la violence a-t-elle poursuivi. La voie de la paix passe par la Feuille de route et par le Quatuor, et il s'agit de trouver une solution négociée.

M. GENNADY M. GATILOV (Fédération de Russie) a estimé que l'assassinat du Docteur Rantissi a entraîné une détérioration de la situation sur le terrain. Le recours aux exécutions extrajudiciaires est inacceptable même si nous reconnaissons le droit d'Israël à défendre ses citoyens qui doit être appliqué dans le cadre de la quatrième Convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre toutes les dispositions de la Feuille de route qui constitue, de l'avis de sa délégation, la seule base viable. La base juridique de la Feuille de route est déterminée par les résolutions du Conseil qui prévoient toutes de parvenir à un règlement régional sur la base du principe de l'inaccessibilité de la conquête de territoires par la force.

M. MUNIR AKRAM (Pakistan) a dénoncé le fait qu'Israël persiste à bafouer le droit international en perpétrant des exécutions extrajudiciaires, affirmant qu'une telle politique d'assassinat dans un territoire occupé ne saurait en aucun cas contribuer à la paix du peuple israélien. Il a également souligné que ces actes portent atteintes aux efforts internationaux pour remettre sur la bonne voie le processus de paix au Moyen-Orient, et a réaffirmé la validité de la Feuille de route à cet égard. La cause fondamentale de toutes les violence perpétrées reste le fait d'une occupation étrangère, celle d'Israël, et, par conséquent, pour parvenir à la paix dans cette région il est impératif de mettre fin à cette occupation a-t-il conclu.

M. JAMES CUNNINGHAM (Etats-Unis) a fait remarquer que le Hamas avait revendiqué une attaque à la bombe au passage d'Eretz tandis qu'une autre attaque avait été déjouée. Ces deux attentats ne font que perpétuer le conflit et mettent un frein à tout progrès en faveur de l'application de la Feuille de route. Ils se sont produits bien avant l'assassinat du dirigeant du Hamas. Un retrait israélien de Gaza constituerait un progrès important, a estimé par ailleurs le représentant, rappelant qu'Ariel Sharon, qui est à l'initiative de ce retrait, était également l'architecte de la politique de peuplement d'Israël dans les années 70. Le représentant a rappelé que les deux parties avaient d'importantes obligations à respecter conformément à la Feuille de route, y compris l'amélioration de la situation humanitaire en allégeant les restrictions imposées aux Palestiniens. De leur côté, les Palestiniens

doivent mettre un terme aux activités terroristes et à leur politique d'incitation à la haine envers Israël. Les Etats-Unis n'ont aucune intention de préjuger des négociations sur le statut final.

M. ADAM THOMSON (Royaume-Uni) a condamné les exécutions extrajudiciaires commises par Israël, soulignant toutefois qu'Israël avait le droit de se défendre mais que cela devait se faire dans le cadre du droit international. Condamnant également les actes terroristes commis par des Palestiniens en Israël, il a appelé les deux parties à faire preuve de retenue et à déployer tous les efforts pour mettre fin au cycle de violence. Le Royaume-Uni ne saurait préjuger des négociations sur le statut final a-t-il poursuivi, tout en affirmant que les positions récentes prises par M. Sharon et le Président Bush, suite à leur rencontre, constituent en fait un retour à la Feuille de route et ne la marginalisent nullement, l'objectif étant de parvenir par la négociation à une solution de deux Etats vivant en paix côte à côte.

M. LAURO L. BAJA (Philippines) a demandé à toutes les parties concernées de faire preuve de retenue et d'éviter tout acte qui pourrait contribuer à l'escalade de la violence. Il a également dénoncé le fait que la nouvelle donne pour la paix au Moyen-Orient ne soit pas le fait de négociations entre les deux parties et a insisté pour que le processus de paix soit relancé sur cette base, conformément à la Feuille de route.

M. ZHANG YISHAN (Chine) a condamné l'exécution extrajudiciaire du Docteur Rantissi par les forces israéliennes, insistant sur le fait que ces actes sont contraires au droit international et ne contribuent en rien à la paix. Il a appelé la communauté internationale à prendre des mesures urgentes pour qu'Israël mette fin à ce type d'actions.

M. CRISTIÁN MAQUIEIRA (Chili) a condamné l'exécution extrajudiciaire du Docteur Rantissi, affirmant que de tels actes sont non seulement contraires au droit international et qu'ils sapent la Feuille de Route. Quant aux propositions récentes de M. Sharon relatives à l'évacuation des colonies de peuplement israéliennes dans la bande de Gaza, il a rappelé que, conformément au rapport du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient, pour que le retrait israélien de Gaza sous couronné de succès il faut qu'il se fasse par la négociation et en consultation avec les autorités palestiniennes, or la démarche unilatérale d'Israël contrevient à ce principe. Le Chili souhaite que le désengagement israélien soit conforme à ces conditions. Il regrette que le Conseil de sécurité, il y a un mois, n'ait pas réussi à condamner l'assassinat du Cheikh Yassine. Le représentant a appelé les membres du Quatuor et le Conseil de sécurité à assumer leurs responsabilités.

M. MIHNEA IOAN MOTOC (Roumanie) a exprimé ses vives inquiétudes concernant la détérioration de la situation au Proche-Orient, suite à l'assassinat du leader du Hamas, Abdelaziz Rantissi. Nous croyons que le Gouvernement israélien doit en examiner les conséquences, car de telles opérations n'apportent pas plus de sécurité, a-t-il déclaré. Au

contraire, elles génèrent davantage de tension et de haine. Si la Roumanie a, en de maintes occasions, reconnu le droit à l'Etat d'Israël de défendre et de protéger ses citoyens contre les attaques terroristes, il reste que chaque mesure prise par les autorités israéliennes doit respecter la législation internationale. Alors que la situation présente s'avère complexe et changeante, les deux parties doivent faire en sorte que cesse tout acte de violence susceptible de compromettre les possibilités de paix. Combattre efficacement le terrorisme, démanteler ses infrastructures et mettre fin aux violences demeurent des priorités absolues. Dans ce cadre, seule l'ouverture de négociations telles qu'envisagées dans la Feuille de route pourra permettre l'établissement d'une paix durable, a estimé le représentant.

M. JEAN-MARIE DE LA SABLIERE (France) a rappelé que son pays, qui condamnait l'attaque perpétrée contre le chef du Hamas, jugeait contraires au droit international les exécutions extrajudiciaires, les qualifiant également d'inacceptables. C'est par la concertation et la négociation et non par la violence que la paix pourra s'imposer, a-t-il affirmé. Cette pratique des forces armées israéliennes doit cesser. Le recours aux assassinats ciblés, l'usage disproportionné de la force contre des zones peuplées de civils, les destructions de maisons et de terrains agricoles, les entraves à l'accès de l'aide humanitaire compromettent les efforts déployés au cours de ces derniers mois pour obtenir un cessez-le-feu des mouvements palestiniens. Ces pratiques ne peuvent que conduire à une radicalisation des esprits dans la population palestinienne, et au-delà, parmi les populations du Proche et du Moyen-Orient, et miner les perspectives de reprise de dialogue politique. La France, a-t-il poursuivi, marque son extrême préoccupation devant le risque d'une nouvelle dégradation de la situation et appelle toutes les parties à la plus grande retenue.

M. de La Sablière a en outre estimé que le retrait de Gaza annoncé par le Premier Ministre israélien à Washington demeurerait certainement un élément qui peut être positif. Il doit cependant constituer une étape de la Feuille de route du Quatuor et s'inscrire dans la perspective de la création d'un Etat palestinien viable. Il a ainsi rappelé les propos tenus la veille par le Ministre français des affaires étrangères, Michel Barnier, selon lesquels ce retrait de Gaza ne devait pas être pour solde de tout compte. La France est naturellement prête à contribuer à ce que ce retrait soit un succès, a-t-il assuré en conclusion.

M. GUNTER PLEUGER (Allemagne) s'est inquiété de l'évolution de la situation et des risques de voir éclater une nouvelle vague de violence et de terreur. Il existe un véritable danger de voir la situation se détériorer de manière dramatique au moment où le processus politique a une nouvelle chance d'aboutir et où les deux parties devraient reprendre le dialogue, a-t-il dit, avant de rappeler à ces parties que la seule voie vers la paix résidait dans la reprise des négociations. Reconnaisant ensuite le droit à la légitime défense d'Israël, M. Pleuger a jugé inacceptables les exécutions extrajudiciaires qui sont contraires au droit international. La

poursuite de telles pratiques compromet la mise en œuvre des plans de retrait de Gaza et d'autres zones, a constaté le représentant, avant d'exhorter les Palestiniens à s'engager dans des négociations sur un cessez-le-feu. Ces négociations devraient associer toutes les parties. L'Autorité palestinienne doit, quant à elle, démontrer sa ferme volonté de lutter contre la violence des extrémistes et contre les groupuscules qui planifient et commettent des attaques terroristes, a-t-il poursuivi, en souhaitant que tout retrait israélien des colonies de peuplement se fasse dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route. Seule une solution négociée sur le statut de Gaza est susceptible d'obtenir le soutien de la communauté internationale, a-t-il conclu.

M. ABOUL GHEIT (Egypte) a condamné les attentats extrajudiciaires de Palestiniens qui sont contraires au droit international. Le Gouvernement israélien ne contribue pas au progrès de la situation et encourage davantage la méfiance, les affrontements, la violence et les représailles. La communauté internationale, a-t-il rappelé, travaille au règlement concerté du conflit israélo-palestinien. Les éléments du règlement politique sont bien connus et acceptés par les parties et la communauté internationale. Le retrait israélien complet aux frontières de juin 1967 est un élément essentiel du règlement. La question des réfugiés est un autre point essentiel. La Feuille de route est le moyen que nous devons utiliser maintenant pour parvenir à un règlement par étape. Les mesures contenues dans la Feuille de route doivent garantir la mise en œuvre du plan de règlement et du retrait des territoires palestiniens qui doit être opéré en concertation avec les autorités palestiniennes. Un Etat palestinien viable repose sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le principe de l'échange de la terre contre la paix et la levée du blocus contre le peuple palestinien, y compris le mur de séparation. Nous appelons le Conseil de sécurité à condamner toute exécution extrajudiciaire.

M. YAHYA MAHMASSANI, Observateur de la Ligue des Etats arabes, a dénoncé la poursuite de la pratique des exécutions extrajudiciaires de responsables palestiniens par Israël, et plus particulièrement l'assassinat de Abdelaziz Rantissi, leader du Hamas. L'Autorité israélienne est à la fois responsable du point de vue légal et politique de cette pratique, qui sape le processus de paix, a poursuivi M. Mahmassani qui a également dénoncé les implications graves que cela pourrait avoir pour toute la région. L'argument utilisé par Israël pour justifier ces actes, à savoir la lutte contre le terrorisme, ne saurait berner la communauté internationale, a-t-il poursuivi en appelant le Conseil de sécurité à obliger Israël à mettre fin à cette pratique et à revenir à la table de négociations.

M. PAUL BADJI, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a rappelé que les assassinats ciblés de Palestiniens ont été condamnés à plusieurs reprises par la communauté internationale. Nous réprouvons aujourd'hui avec la même énergie l'assassinat dont a été victime le Docteur Rantissi. Il s'agit d'une

violation grotesque du droit international. De nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer ces actes qui sont contraires au droit international qui ne feront que ranimer le ressentiment du peuple palestinien. Nous en appelons publiquement à la conscience de tous les hommes et de toutes les femmes pour qu'ils refusent la destruction du peuple palestinien et qu'ils demandent la restitution de ses terres. Le Comité exige la fin immédiate du siège imposé à l'Autorité palestinienne et à son Président, Yasser Arafat. Nous demandons à la communauté internationale de condamner ces assassinats et d'agir en vue d'amener Israël à revenir sur sa politique d'annihilation des droits du peuple. La Feuille de route est la seule option viable pouvant assurer la sécurité des deux parties.

M. FAYSSAL MEKDAD (République arabe syrienne) a dénoncé la politique d'assassinats extrajudiciaires menée par Israël en violation flagrante du droit international. La Syrie souligne la nécessité pour la communauté internationale de condamner cette pratique. A cet égard, il a affirmé que l'exécution extrajudiciaire de Abdelaziz Rantissi, leader du Hamas, est une preuve du manque de respect par Israël du droit international et de sa détermination à poursuivre sa politique de terreur dans les territoires occupés. Quant à l'argument de la lutte contre le terrorisme invoqué par les autorités israéliennes, le représentant a estimé qu'il s'agit là d'un moyen de détourner les yeux de la communauté internationale du problème fondamental, à savoir son occupation des territoires occupés. Il a appelé le Conseil de sécurité à agir de manière résolue pour mettre fin à la politique de terreur et d'assassinat que continue de mener Israël.

M. RICHARD RYAN, représentant de l'Irlande au nom de l'Union européenne, a condamné le meurtre du leader du Hamas, Abdelaziz Rantissi, par les forces israéliennes. L'Union européenne a toujours condamné les atrocités commises par les terroristes du Hamas et demande instamment un arrêt des violences dans la région. L'Union rappelle que seule une solution négociée peut permettre d'établir une paix juste et durable satisfaisante à la fois pour les Palestiniens et pour les Israéliens.

L'Union réaffirme sa détermination à poursuivre vigoureusement la mise en œuvre de la Feuille de route et appelle les deux parties à s'acquitter, dans ce cadre, de leurs obligations. La fin du conflit israélo-arabe doit passer par le règlement de la question du retour des réfugiés, un principe partagé avec le Président Bush.

L'Union européenne exhorte également les parties à accélérer le retrait d'Israël de la Bande de Gaza. Ce retrait orchestré par la communauté internationale permettra le maintien de la sécurité en même temps que la primauté dans la région. Dans ce contexte, l'Union est prête à assister l'Autorité palestinienne afin d'évaluer les besoins nécessaires à la création d'un meilleur avenir pour Gaza. Pour ce faire, il est urgent de prendre les mesures politiques, sécuritaires et humanitaires qui s'imposent afin d'éviter une détérioration de la situation. L'Union demande

également que les tous les pays voisins exercent un effort considérable pour promouvoir la paix et combattre le terrorisme.

M. ABDULLAH M. ALSAIDI (Yémen) a dénoncé la politique d'agression et de liquidation menée par Israël dans les territoires occupés. Rappelant que l'assassinat du Docteur Rantissi avait eu lieu alors même que la communauté internationale cherchait à insuffler un nouvel élan à la Feuille de route et appelait à la retenue, il a fait remarquer que ces exécutions extrajudiciaires commises par Israël coïncident avec sa campagne organisée visant à promouvoir sa politique unilatérale de retrait de Gaza, politique qui, de l'avis du représentant, vise à fragiliser l'Autorité palestinienne. La délégation du Yémen a appelé le Conseil de sécurité à examiner la possibilité de permettre à la Cour pénale internationale d'assumer un rôle actif pour ce qui est de condamner cette pratique répétée de liquidation perpétrée par Israël.

M. MOHAMED BENNOUNA (Maroc) a condamné à nouveau, moins d'un mois après l'exécution extrajudiciaire de Cheikh Yassine, l'assassinat d'Abdelaziz Rantissi qui assombrit les perspectives d'une paix négociée et risque de relancer un autre cycle de violence. Nous exhortons la communauté internationale à assumer toutes ses responsabilités face à cette dangereuse escalade. Il appartient au Conseil de sécurité de se prononcer clairement en condamnant la politique israélienne qui consiste à occuper un territoire et à supprimer toutes les voix qui s'élèvent contre un tel acte. Le Maroc est convaincu que le renforcement de la paix et la reprise des négociations sont le seul moyen de parvenir à un règlement sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 242 et 1515, cette dernière entérinant la Feuille de route.

M. ABDULAZIZ NASSER R. AL-SHAMSI (Emirats arabes unis) a condamné l'exécution extrajudiciaire du Docteur Rantissi, rappelant que cet assassinat avait eu lieu 26 jours après l'assassinat du Cheikh Yassine, le leader spirituel du Hamas. Cette pratique répétée témoigne, selon lui, de l'approche dangereuse adoptée par Israël qui incite à la violence et sape tout effort de paix. Il s'agit de terrorisme d'état qu'on aurait pu éviter si le Conseil de sécurité avait condamné l'assassinat du Cheikh Yassine a-t-il poursuivi saisissant cette occasion pour lancer un appel au Conseil de sécurité pour qu'il condamne de manière non équivoque l'assassinat du Docteur Rantissi et cela pour ne pas donner toute latitude à Israël pour poursuivre cette pratique.

M. VIJAY K. NAMBIAR (Inde) a déclaré que le meurtre du leader du Hamas Abdelaziz Rantissi était injustifié et inacceptable. Une telle action, faisant suite au meurtre du chef spirituel du Hamas, Cheick Ahmed Yassine, ne peut que conduire à une nouvelle escalade du cycle violences-représailles, a déclaré le représentant. Comme chacun sait, l'Inde s'est toujours opposée à tous les actes terroristes, y compris transfrontaliers. Nous pensons qu'en Asie de l'Ouest l'heure doit être à modération de sorte que les négociations de paix puissent reprendre au plus vite. La violence doit cesser pour qu'Israéliens et Palestiniens puissent travailler

ensemble à la recherche d'une paix juste et durable fondée sur la Feuille de route rédigée par le Quatuor. Nous avons dit à plusieurs reprises que la Feuille de route du Quatuor était de seul moyen viable pour rendre possible la coexistence des Etats israélien et palestinien, côte à côte et à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et basées sur les résolutions 242, 338 et 1397 du Conseil de sécurité, a conclu le représentant.

M. RASTAM MOHD ISA (Malaisie) a dénoncé les assassinats extrajudiciaires commis par Israël qui ne feront qu'exacerber la situation. Nous condamnons l'assassinat du Docteur Rantissi comme nous avons condamné celle de Cheikh Yassine. Nous réaffirmons notre soutien aux efforts déployés par le Quatuor pour parvenir à un Etats palestinien souverain. Le représentant a demandé à la communauté internationale de condamner les actions d'Israël qui sont en contravention avec le droit international. Il a estimé également que le Conseil devrait exiger la cessation de tout acte de violence, y compris tout acte de terrorisme, toute attaque militaire, toute provocation et incitation à la violence. Le Conseil devrait réitérer son appui à la Feuille de route et à sa vision de deux Etats distincts vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

M. AHMED A. OWN (Jamahiriya arabe libyenne) a déclaré que les sionistes persistent et signent en poursuivant leur pratique d'exécutions extrajudiciaires dans les territoires occupés. Les exécutions du Cheik Yassine et du Docteur Rantissi ne font que confirmer les pratiques de terrorisme d'Etat poursuivi par Israël avec le plein accord de l'Administration américaine, a-t-il poursuivi. La Libye exhorte le Conseil de sécurité à condamner sans délai ces actes inacceptables et cela pour protéger le peuple palestinien qui doit recouvrer ses droits légitimes. Si la communauté internationale continue de faire fi des droits inaliénables du peuple palestinien et d'ignorer la Feuille de route, cette attitude sera source de désespoir pour les Palestiniens et ne fera qu'alimenter la violence dans la région. Si Israël est honnête dans son désir de paix il doit se retirer des territoires occupés et reconnaître les droits du peuple palestiniens, or la politique et le plan unilatéral de retrait proposés par Israël actuellement ne témoignent nullement d'une telle volonté a-t-il ajouté.

M. OMER BASHIR MOHAMED MANIS (Soudan) s'est dit déçu de constater que le Conseil de sécurité n'est pas en mesure de condamner le terrorisme d'Etat d'Israël et les assassinats extrajudiciaires comme il n'a pas été en mesure de condamner l'érection du mur de séparation. Ces assassinats sont désormais organisés à une échelle sans précédent. Israël est un pays usurpateur qui viole le droit international en permanence. Le représentant a redit son attachement à la Feuille de route et aux efforts de médiation du Quatuor.

M. TAWFEEQ AHMED ALMANSOOR (Bahreïn) a regretté que le Conseil de sécurité se réunisse une nouvelle fois pour condamner une exécution extrajudiciaire par les forces israéliennes, en moins d'un mois. Il a condamné fermement cette pratique israélienne qui confirme le fait

qu'Israël ne respecte pas le droit international et se livre impunément au terrorisme d'Etat. Rappelant que les pays arabes ont à maintes reprises affirmé leur soutien au processus de paix, le représentant de Bahreïn a appelé la communauté internationale à s'acquitter de sa responsabilité de protéger le peuple palestinien, et a appelé le Conseil de sécurité à prendre des mesures fermes pour obliger Israël à mettre un terme à cette escalade sanglante.

Mme AL-MULLA (Koweït) s'est demandée où en étaient les efforts de la communauté internationale alors que l'escalade de la violence se poursuit. Elle a qualifié l'assassinat d'Abdelaziz al-Rantissi de crime abominable qui s'inscrit dans le cadre des pratiques d'Israël. Cette politique est en contravention avec la Quatrième Convention de Genève et vise à torpiller tous les efforts de paix dans la région. Elle a demandé instamment au Conseil de sécurité d'apporter une protection immédiate au peuple palestinien face à la politique du Gouvernement israélien qui met à mal tous les efforts de paix au Moyen-Orient. La communauté internationale se doit d'exhorter toutes les parties à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la Feuille de route du Quatuor.

M. FAWZI BIN ABDUL MAJEED SHOBOKSHI (Arabie saoudite) a estimé que, comme le Conseil de sécurité n'avait pas condamné l'assassinat du Cheik Yassine lors de sa réunion d'urgence le mois dernier, Israël a poursuivi sa pratique des exécutions extrajudiciaires en assassinant cette fois le Docteur Rantissi. Regrettant que le Conseil de sécurité n'ait pas réussi à condamner ces actes et donc à protéger le peuple palestinien, le représentant a demandé jusqu'à quand Israël restera au-dessus de la loi. Il a invité la communauté internationale à apporter une protection au peuple palestinien en faisant pression sur les autorités israéliennes pour qu'elles respectent le droit international et les dispositions de la Feuille de route.

Mme BONGIWE QWABE (Afrique du Sud) a estimé que l'assassinat extrajudiciaire d'Abdelaziz Rantissi, que son pays condamnait, et qui transgresse directement le droit international ainsi que les conventions pertinentes des Nations Unies, ne constituait que la dernière des séries de provocations commises contre le peuple palestinien par la puissance occupante. Mme Qwabe a appelé une nouvelle fois le Conseil de sécurité à intervenir au Moyen-Orient. Elle a en outre souligné que le plan de retrait israélien de Gaza annoncé récemment par le Premier Ministre Ariel Sharon, s'il peut être accueilli avec satisfaction, ne peut en revanche être lié à d'autres questions comme celles du droit au retour des réfugiés palestiniens et du statut des colonies de peuplement en Cisjordanie.

M. SAMI KRONFOL (Liban) a estimé que les assassinats récents par Israël du Docteur Rantissi et de ses gardes du corps dans la bande de Gaza par des missiles constituent un nouvel épisode dans une série de ce type d'actes perpétrés par Israël. Cette pratique israélienne est une forme

de terrorisme d'Etat, a-t-il poursuivi en ajoutant que face à cette politique de terreur, la résistance du peuple palestinien devient légitime. Le Conseil de sécurité doit sans plus attendre prendre les mesures nécessaires pour garantir le respect du droit international dans les territoires occupés et protéger le peuple palestinien. Pour ce qui est de la proposition israélienne unilatérale récente concernant le retrait de la bande de Gaza, le représentant a déclaré qu'il s'agit simplement d'un moyen pour détruire la Feuille de route et compromettre les efforts du Quatuor. Selon lui, il s'agit d'un moyen détourné pour refuser le droit au retour des Palestiniens et s'assurer une mainmise sur Jérusalem.

M. ALI HACHANI (Tunisie) a dénoncé les circonstances dangereuses qui prévalent dans les territoires occupés résultant de la politique d'assassinats extrajudiciaires qui constituent une grave menace pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Cette politique ne fait qu'alimenter la violence et le sentiment de haine. Nous demandons à la communauté internationale d'assurer la protection du peuple palestinien en vue d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Le représentant a dit son appui à la Feuille de route devant mener à la création de deux Etats vivant côte à côte dans des frontières sûres et reconnues.

M. MAHMOUD HMOUD (Jordanie) a tenu à condamner fermement l'assassinat, il y a deux jours, du Docteur Abdelaziz Rantissi par les forces israéliennes. Ce crime nous rappelle la nature brutale du régime israélien, a-t-il déclaré. Il ne peut qu'entraîner une escalade de la violence et une dégradation de la situation dans le Territoire occupé. Plus gravement encore, il représente une menace directe à la sécurité et à la stabilité dans tout le Moyen-Orient. La Jordanie demande à Israël de mettre fin à ses politiques et actions agressives afin qu'il soit possible de restaurer le calme et la stabilité dans le Territoire occupé. Nous demandons au Conseil de sécurité de faire immédiatement face à ses responsabilités et de fournir une protection adaptée à la population palestinienne, cela conformément à la Quatrième Convention de Genève.

M. KOICHI HARAGUCHI (Japon) a estimé que l'assassinat d'Abdelaziz Rantissi était injustifiable et risquait d'alimenter la haine et la violence, rendant encore plus impossible la coexistence entre Palestiniens et Israéliens. Nous condamnons cet acte et demandons aux Israéliens de faire preuve de retenue. Il est également important que la partie palestinienne réprime le terrorisme et que le retrait de la Bande de Gaza se fasse conformément à la Feuille de route.

M. REQUEIJO GUAL (Cuba) a déclaré que l'assassinat du leader du Hamas, Abdelaziz Rantissi et le terrorisme d'Etat d'Israël ne connaissent toujours pas de limite et viennent s'ajouter à la longue liste des violations des droits de l'homme commises ce pays. Le nombre de morts et de blessés ne cesse d'augmenter parmi la population civile. Nous continuons de plaider la cause des peuples arabes et nous sommes solidaires du peuple palestinien. En même temps, nous condamnons les actes de terrorisme. La violence et le recours à la force ne sauraient mener

au règlement du conflit israélo-palestinien. Ce conflit aurait pu connaître un règlement si le Conseil n'avait pas continué d'appliquer une politique des « deux poids, deux mesures ». Les Etats-Unis ont opposé leur veto plus de vingt fois à des projets de résolution sur la question du Moyen-Orient. Pour parvenir à un règlement juste de la question palestinienne, il faut que les Etats-Unis cessent de financer les activités illégales d'Israël. Il faut aussi qu'Israël se retire des territoires occupés et revienne à la ligne de 1967.

M. REZLAN ISHAR JENIE (Indonésie) s'est déclaré choqué par le récent assassinat du leader du Hamas, Abdelaziz Rantissi, par les forces israéliennes, rappelant également les victimes civiles palestiniennes de cette attaque par missiles. Condamnant à nouveau cette pratique israélienne, il a affirmé qu'elle ne saurait qu'encourager la violence et l'insécurité et ne contribue en rien à la paix. Il a estimé que ce récent assassinat témoigne du manque de volonté d'Israël à réellement s'engager sur la voie de la paix. Exhortant Israël à revenir aux négociations avec les Palestiniens, le représentant a également appelé la communauté internationale à exercer la pression nécessaire en ce sens. Seule l'application de la Feuille de route permettra de parvenir à une solution juste et globale a-t-il conclu.

M. DANESH-YAZDI (République islamique d'Iran) a déclaré qu'Israël, en assassinant M. Abdelaziz Al-Rantissi, venait de se rendre coupable d'une nouvelle violation de la 4^{ème} Convention de Genève. Les Israéliens savent que chaque nouveau crime qu'ils commettent continuera d'alimenter le cycle de la violence, a expliqué le représentant. Et au moment où la communauté internationale a besoin d'être soudée pour lutter efficacement contre le terrorisme global, l'occupation israélienne et ses agissements criminels sapent l'effort de coopération entre les nations. Le sort fait aux Palestiniens et à leurs leaders n'aura pour résultat que de rendre la situation dans la région plus tendue et explosive encore. Nous pensons qu'il est absolument nécessaire que la communauté internationale empêche Israël de mener à bien ces projets néfastes contre les Palestiniens, lesquels mettent en péril la paix et la sécurité dans toute la région. Il appartient au Conseil de sécurité d'intimer à Israël de respecter la volonté de la communauté internationale reflétée dans nombre de résolutions des Nations Unies.

M. OULD DEDDACH (Mauritanie) a déclaré que les droits inaliénables du peuple palestinien doivent être garantis et que cela passe par des négociations avec ses représentants élus, et plus particulièrement avec Yasser Arafat. Il a demandé au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour que la Feuille de route soit mise en œuvre et lui a également demandé d'assumer ses responsabilités pour ce qui est de préserver les droits du peuple palestinien et notamment le droit à être protégé. A ce titre la Mauritanie condamne toutes les exécutions extrajudiciaires perpétrées par Israël dans les territoires occupés et exhorte la communauté internationale à prendre les mesures qui s'imposent pour qu'Israël mette fin à cette pratique.

M. JOHAN L. LØVALD (Norvège) a condamné les assassinats ciblés des dirigeants du Hamas qui sont contraires au droit international et ne font qu'exacerber le cycle de la violence au Moyen-Orient. Il a appelé les parties à revenir à la Feuille de route négociée par le Quatuor. Il s'est également dit en faveur d'un démantèlement des colonies de peuplement et du retrait des forces armées de la bande de Gaza, à condition que cela soit mené de manière appropriée et que cela soit conforme à la Feuille de route, après quoi le plan de désengagement d'Ariel Sharon pourrait être efficace. Israël doit contribuer à une transition sans heurt en assurant la coordination avec l'Autorité palestinienne. Seule une solution négociée pourra mener à un règlement juste et durable. La question du statut final doit être négociée par les parties elles-mêmes. Il sera vital cependant que l'Autorité palestinienne soit en mesure d'assumer le plein contrôle.

Liste des intervenants

Les représentants des délégations suivantes ont pris la parole: Algérie, Bénin, Angola, Brésil, Espagne, Fédération de Russie, Pakistan, Etats-Unis, Royaume-Uni, Philippines, Chine, Chili, Roumanie, France, Allemagne, Egypte, République arabe syrienne, Irlande (au nom de l'Union européenne), Yémen, Maroc, Emirats arabes unis, Inde, Malaisie, Jamahiriya arabe libyenne, Soudan, Bahreïn, Koweït, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Liban, Tunisie, Jordanie, Japon, Cuba, Indonésie, République islamique d'Iran, Mauritanie et Norvège.

Les représentants de la Ligue des Etats arabes et de la Conférence islamique, ainsi que le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ont également pris la parole.

* *** *